

Nogaro – La CCBA étudie l’habitat des jeunes

Quels besoins pour rester dans le territoire ?



Nogaro – La CCBA étudie l’habitat des jeunes

Le conseil de la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA), réuni le 11 décembre, a décidé de lancer une étude – prévue au budget 2017 pour 11 700 euros – sur l’habitat des jeunes sur son territoire. Un document préparé par L’Union régionale pour l’habitat des jeunes (URHAJ Occitanie) expose le problème.

Un problème d’importance stratégique

Les jeunes, définis comme âgés de 15 à 29 ans, représentent 12,6 % de la population totale du territoire.

Or, ces jeunes ne restent pas automatiquement dans le territoire pour des raisons variées : désir de quitter leur foyer parental, poursuite de leurs études, recherche d’un emploi dans des régions où les offres d’emploi sont plus nombreuses etc.

Maintenir les jeunes et attirer les actifs dans le territoire est donc un enjeu stratégique majeur pour la CCBA.

Panorama formation et économie

Le document cité énumère :

- les formations disponibles sur ledit territoire à Nogaro : lycée polyvalent, dont sa formation de mécanicien de compétition, l’antenne du Greta audit lycée, l’École de la performance et le Forum de l’emploi local,
- les entreprises et services offreurs d’emploi locaux : le centre hospitalier, la cité scolaire, les entreprises de mécanique de précision Couso ainsi que Hueso,
- les zones d’activité économique du Nogaropole et des Deux-Ponts (à Lanne-Soubiran),
- le tourisme et son Office,
- la culture de la vigne etc.

Les ressources

Le revenu moyen par ménage dans le territoire en 2013 était de 18 767 euros, contre 19 487 dans le département. Et le territoire compte une proportion moindre de ménages imposés que dans le département. Or les jeunes sont particulièrement touchés par la faiblesse des revenus.

Le taux de chômage des 15 à 64 ans est de 8,9 % contre 10,1 % dans le département, sachant que les jeunes sont plus touchés par le chômage.

L’habitat est composé de 83,1 % de résidences principales, 7,5 % de résidences secondaires et occasionnelles et de 9,4 % de logements vacants. 1,3 % des résidences principales sont composées d’une seule pièce (50 logements) et 5,4 % de deux pièces (207 logements). Il y a 155 logements HLM, soit 4 % des résidences principales.

Noter qu’une opération programmée d’amélioration de l’habitat a eu lieu depuis ces constatations.

Objectifs d’un diagnostic du territoire

Le document cité vise à préciser :

- le profil des jeunes dans le territoire,
- les caractéristiques des logements qu'ils occupent,
- l'adéquation entre l'offre et leur demande,
- les conséquences pour les entreprises des difficultés de logement des jeunes.

Les travaux énumérés dans la suite du document testeront des solutions concrètes permettant de mieux adapter l'action à entreprendre au bénéfice des jeunes du territoire.



Bernard Ménacq (responsable de la commission communication), Jacques Fitan (responsable de la commission enfance et jeunesse) et Christian Peyret (responsable de la commission développement économique et emploi)



Élisabeth Dupuy-Miterrand (présidente de la CCBA) et Anne-Marie Saint-Pé (responsable de la commission aménagement du territoire)